

Annick GIRARDIN

Député de Saint-Pierre et Miquelon

LODEOM – 10/04/2009

Intervention « aide au fret »

Au moment où nous abordons cet article 10 concernant l'aide au fret, je tiens à souligner que la mesure proposée dans cette loi demeure incomplète.

Dans les semaines suivant mon élection, j'avais mené, avec le Sénateur Detcheverry, un vaste travail de concertation et de réflexion collective avec les forces vives de Saint-Pierre et Miquelon – préfigurant peut-être, sans le savoir bien sûr, les Etats Généraux que le Président de la République souhaite tenir, à SPM comme ailleurs !

L'une des premières préoccupations qui était ressortie de ces travaux était la nécessité d'abaisser les coûts du fret, pour lever cette entrave accablante pour le développement économique de notre Archipel.

C'est pourquoi, M. le Secrétaire d'Etat, les parlementaires ont saisi le Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer de cette question dès l'automne 2007, à l'heure dès premiers travaux sur cette loi.

C'est ce travail, que nous avons poursuivi sans relâche depuis - et que vous connaissez parfaitement - qui a permis l'inclusion de SPM dans la première tranche de ce dispositif. Je ne peux que me réjouir que les collègues au Sénat aient réussi à s'engouffrer, en quelque sorte, dans cette brèche, afin que d'autres collectivités d'outre-mer puissent aussi en bénéficier.

Pour autant, ça ne reste que la moitié de notre demande initiale, qui n'a pas changé depuis 2007. Face aux mêmes défis d'isolement, d'insularité, d'exiguïté du marché local et de dépendance au regard des importations – qui est sans doute encore plus forte à SPM que partout ailleurs !

Il paraît fondamentalement injuste et inacceptable que les DOM bénéficient d'une double compensation structurelle nécessaire, alors que les COM ne seraient soutenus qu'en partie.

Certes, la partie à laquelle nous ne pouvons prétendre est celle versée aux DOM dans le cadre de leur statut européen de RUP. C'est une considération statutaire, mais elle ne change rien au fond. En effet, faut-il rappeler que cette aide européenne est, dans les faits, financée elle aussi par l'Etat français, à travers les prélèvements au bénéfice de l'UE et du budget communautaire.

Au nom de quoi, face aux mêmes défis de fret et aux mêmes handicaps pour le développement économique, la France aiderait-elle moins les COM que les DOM ?

A la veille de l'attribution par l'Etat d'une délégation de service public concernant le transport en fret maritime international, je veux vous dire que je regrette que l'article 40 de la Constitution m'ait empêché de défendre un amendement à ce sujet. La problématique du transport à Saint-Pierre-et-Miquelon restera en l'état, je le crains, un problème récurrent, et la nouvelle formule n'aura aucun effet sur les prix pratiqués dans l'archipel.

Si vous n'êtes pas prêts à avancer sur ce sujet dans cette LODEOM, alors j'espère qu'au moins vous serez ouvert à ce qu'on poursuive ce travail dans le cadre des Etats Généraux et que l'on complète le dispositif voté aujourd'hui dans la loi qui en résultera.